



ORDRE NATIONAL
DES PÉDICURES-PODOLOGUES

TUTORIEL

Demander un arrêt de travail pour garder son enfant sur le site declare.ameli.fr

- Ouvert depuis le 25 mars 2020 aux professionnels de santé libéraux,
- [le site declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr) permet de se déclarer en tant que professionnels
- de santé libéraux devant rester à domicile pour garder son enfant
- de moins de 16 ans concerné par la fermeture de son établissement
- scolaire ou d'accueil.
- Il n'est donc plus nécessaire d'appeler la plateforme téléphonique
- pour pouvoir formuler une demande d'indemnisation d'arrêt de travail
- dans le cadre de la garde d'enfant.
- En revanche Les professionnels de santé relevant des deux autres cas
- (arrêt de travail parce qu'ils sont atteints par le coronavirus et devant
- respecter une période d'isolement car ayant été en contact rapproché
- avec une personne diagnostiquée positive en coronavirus), doivent eux
- passer par la plateforme téléphonique au 09 72 72 21 12 pour se déclarer.

SUIVRE LES ÉTAPES DES PAGES SUIVANTES

> 1 Se connecter au site declare.ameli.fr

L'Assurance Maladie

Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus

Déclaration de maintien à domicile

Vous êtes assuré

Vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt de travail si vous êtes une femme enceinte dans son troisième trimestre de grossesse ou souffrez d'une affection de longue durée.

ACCÉDER AU SERVICE ASSURÉ

Vous êtes employeur ou indépendant

Vous souhaitez demander un arrêt de travail pour vous-même ou vos salariés contraints de garder leur enfant à domicile.

ACCÉDER AU SERVICE EMPLOYEUR

Cliquez sur « ACCÉDER AU SERVICE EMPLOYEUR »

> 2 Lire l'introduction et cliquer sur « CONTINUER »

Service de déclaration en ligne des arrêts de travail

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, les autorités publiques ont décidé la fermeture temporaire de l'ensemble des structures d'accueils de jeunes enfants et d'établissements scolaires.

Cette décision donne lieu à une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants (télétravail notamment) que de rester à leur domicile ou qui ne bénéficieraient pas des modes de garde adhoc mis en place pour les professions prioritaires.

Ce dispositif concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt ainsi que les parents d'enfants en situation de handicap sans limite d'âge.

L'arrêt peut être délivré pour une durée de 1 à 21 jours. Il sera éventuellement renouvelable selon les mêmes modalités en fonction de la durée de fermeture des établissements. Un seul parent à la fois (ou détenteur de l'autorité parentale) peut se voir délivrer un arrêt de travail. Il est possible de fractionner l'arrêt ou de le partager entre les parents sur la durée de fermeture de l'établissement.

Le télé-service « declare.ameli.fr » de l'Assurance Maladie est l'outil mis en place à cette fin. Il s'applique aux salariés du régime général, salariés agricoles, marins, clerks et employés de notaire, travailleurs indépendants (hors professions libérales) et travailleurs non-salariés agricoles et agents contractuels de la fonction publique. Il s'adresse également aux professionnels de santé bénéficiant du versement d'indemnités journalières forfaitaires dérogatoires.

Il s'adresse également aux organismes de formation qui peuvent y déclarer leurs stagiaires en formation professionnelle.

Pour les autres régimes spéciaux, notamment les agents de la fonction publique, l'arrêt n'a pas besoin d'être déclaré sur ce site (en l'absence de versement d'indemnité journalière pour un régime d'assurance maladie) et doit être géré directement par l'employeur.

Si vous êtes salarié ou exploitant du régime agricole, [accédez au site de la MSA](#).

Les déclarations faites sur ce télé-service ne déclenchent pas une indemnisation automatique des employés concernés. Cette indemnisation se fait après vérification par les caisses de sécurité sociale des éléments transmis et sous réserve de l'envoi, selon les procédures habituelles, des éléments de salaires à la caisse d'affiliation de votre employé.

Attention, « declare.ameli.fr » n'est pas un télé-service de déclaration des personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie, ces dernières relevant d'un arrêt de travail prescrit par un médecin.

CONTINUER

Cliquez sur « CONTINUER »

> 3 Compléter la fiche d'identification entreprise

Fiche vierge :

Identification entreprise

 Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler
Liste de(s) employé(s)*
* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
Aucun employé renseigné						

Fiche complétée :

Identification entreprise

 Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler
Liste de(s) employé(s)*
* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
Aucun employé renseigné						

Puis cliquer sur « AJOUTER UN EMPLOYÉ »
Une fenêtre s'ouvre sur la fiche employé (voir page suivante).

> 4 Compléter la fiche employé

Ajouter un employé

Numéro sécurité sociale
13 caractères (sans clé) 0 / 13

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro de téléphone
0 / 10

Date de début de l'arrêt

Nombre de jours d'arrêt

Attention, en cas d'une précédente déclaration pour ce même employé, les périodes des arrêts ne doivent pas se chevaucher.

Informations sur un enfant

Nom d'un enfant

Prénoms d'un enfant

Date de naissance d'un enfant

ANNULER VALIDER

Puis cliquer sur « VALIDER »

La fenêtre suivante apparait :

Identification entreprise

Type d'identifiant: Numéro ADELI/AMELI/RPPS
N° Employeur: Votre numéro RPPS par exemple

Raison sociale de l'entreprise: Cabinet de pédicurie-podologie

Email: adressemail@fournisseur.fr

Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler

Liste de(s) employé(s)*

* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
----------------------------	-----	--------	-------------------	-----------	--------------------------	---------

Liste des employés ici

+ AJOUTER UN EMPLOYÉ

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du télé-service](#).

DÉCLARER LE(S) EMPLOYÉ(S)

> 5 Finaliser la déclaration

Identification entreprise

Type d'identifiant: Numéro ADELI/AMELI/RPPS

N° Employeur: Votre numéro RPPS par exemple

Raison sociale de l'entreprise: Cabinet de pédicurie-podologie

Email: adressemail@fournisseur.fr

Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler

Liste de(s) employé(s)*

* si vous êtes travailleur indépendant (hors professions libérales), professionnel de santé ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

Numéro de sécurité sociale	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone	Date de début de l'arrêt	Actions
Liste des employés ici						
+ AJOUTER UN EMPLOYÉ						

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du télé-service.](#)

DÉCLARER LE(S) EMPLOYÉ(S)

Cochez la case ci-dessus,
puis cliquez sur la case « DÉCLARER LE(S) EMPLOYÉ(S) »

La fenêtre suivante apparaît :

 **Service de déclaration en ligne des arrêts de travail**

Références de l'employeur

Type d'identifiant: Numéro ADELI/AMELI/RPPS

N° employeur: Votre numéro RPPS par exemple

Raison sociale: Cabinet de pédicurie-podologie

Email: adressemail@fournisseur.fr

Liste des employé(s) déclaré(s)

Déclaration effectuée le xx/xx/xxxx à xx:xx

Numéro de sécurité sociale: X XX XX XX XXX XXX Téléphone: XX XX XX XX XX

Date de naissance: XX/XX/XXXX Date de l'arrêt: Du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX

Les déclarations effectuées n'emportent pas indemnisation automatique. Celle-ci se fait après vérification par les services des caisses de sécurité sociale des éléments transmis et récapitulés ci-dessus et sous réserve de l'envoi des éléments de salaire.